

ments provinciaux. On n'a présenté cette mesure que pour donner à quelques honorables députés l'occasion de prononcer de petits discours de manière qu'ils puissent dire à leurs électeurs que l'on fait quelque chose quand, en réalité, on ne fait rien.

M. D. HENDERSON (Halton): Je ne saurais laisser prendre le vote sur cette motion, si motion il y a, sans exprimer mon opinion. Quelqu'honorable député nous dit qu'il n'y a point de motion. Quoi qu'il en soit, je n'hésite pas à dire ce que je pense sur la question qui a été soumise par l'honorable député de Maisonneuve (M. Verville). Je comprends son désir de s'attirer les bonnes grâces de la classe ouvrière de sa circonscription en cherchant à leur persuader qu'il est un lion lorsqu'il s'agit de prendre leur intérêt, que, en sa qualité de chef du conseil des métiers et du travail, il fait tout en son pouvoir pour la classe ouvrière du pays. Pour parler net, je ne suis point en faveur d'une telle mesure légale. Je crois qu'un homme qui travaille en vertu d'un contrat du Gouvernement a tout autant le droit de travailler dix heures par jour que celui qui travaille dans une manufacture ou sur une terre. Je ne vois pas pourquoi l'on paierait un salaire plus élevé à un ouvrier qui travaille à l'érection d'un édifice public, soit par exemple au musée géologique d'Ottawa, qu'à celui qui travaille à un édifice privé de l'autre côté de la rue, le premier travaillant huit heures, et le second dix heures par jour.

Pourquoi favoriserions-nous l'un des deux sans rien faire pour l'autre? Cela prouve que l'honorable député ne s'intéresse point aux ouvriers en général, mais bien à quelques uns d'entre eux. La mesure proposée n'affecterait en rien ma circonscription, c'est pourquoi j'en puis parler en toute liberté.

Nous n'avons aucun contrat du Gouvernement chez nous, et je suppose qu'aussi longtemps que le présent Gouvernement sera au pouvoir et que je serai dans cette Chambre, il n'y aura jamais de contrats du Gouvernement. Je ne veux point que l'on jette la perturbation dans les rangs des travailleurs en adoptant une mesure dangereuse comme celle-là. Ce serait, dis-je, jeter la perturbation dans tout le pays que d'adopter une loi en vertu de laquelle un homme travaillant pour le Gouvernement sur le pied de huit heures par jour, recevrait le même salaire que celui qui, au service d'un autre parti, travaillerait dix heures par jour. Cela est si absolument et si complètement illogique que je ne crois pas que les ouvriers eux-mêmes puissent s'y laisser prendre. Aussi, je ne saurais approuver le discours de l'honorable député dont je n'ai pas entendu un mot, vu qu'il ne parlait pas assez fort, tandis que l'honorable député qui a lu un essai au fond de la salle, l'a lu si bas que je n'ai pu en profiter. L'autre honorable député a malheureusement parlé

en français, et nous n'avons pu saisir tout ce qu'il a dit. Quoi qu'il ait pu dire l'a été, je suppose, en vue de se faire un peu de capital politique à bon marché, et l'on ne saurait trouver mauvais que ces honorables messieurs cherchent à en tirer le meilleur parti possible. Dans mon comté, on n'est point en faveur d'une telle mesure. J'ai reçu de nombreuses protestations à ce sujet.

Nous ne voulons rien de semblable; nous demandons justice égale pour tous; ce qui est bon pour l'un convient à tous. Il se peut qu'il y ait certains travaux tels que ceux des mines ou des travaux souterrains qui sont dangereux ou exceptionnellement fatigants et il n'est que juste que les heures soient moins longues pour ceux qui s'y livrent. Mais prétendre que parce qu'un homme est employé à la construction d'un édifice public érigé par le gouvernement, il peut être libre deux heures plus tôt qu'un autre qui est employé à la construction d'un bâtiment privé, cette prétention est si complètement et si absolument absurde que je ne peux me persuader que l'honorable député puisse croire que cette Chambre adopte jamais une telle loi.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité des subsides).

BUDGET.

Fermes expérimentales, \$73,000.

M. U. WILSON: Je pensais qu'il était entendu que nous nous occuperions de l'immigration.

L'hon. SIDNEY FISHER (ministre de l'Agriculture): Le ministre des Finances m'a demandé de continuer, mais je suis prêt à céder la place si le ministre de l'Intérieur est ici.

M. U. WILSON: Avez-vous beaucoup d'articles?

L'hon. M. FISHER: Un seul. Comme on le verra, cet item comporte une réduction; cela est dû à la même cause que dans les autres cas le transfèrement des salaires à la liste civile du gouvernement.

M. DANIEL: Quelles avantages a-t-on retiré de la ferme expérimentale de Nappan?

L'hon. M. FISHER: La ferme de Nappan a été établie dans l'intérêt des provinces maritimes. Elle est située près des frontières à proximité du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. La ferme a été aménagée pour la production d'animaux de boucherie. Il y a quelques années, nous avions entrepris d'y développer surtout l'industrie du lait, malheureusement, il y a deux ou trois ans, la tuberculose se mit dans notre troupeau et nous dûmes nous en défaire complètement. Nos efforts pour exciter l'intérêt des agriculteurs de cette région dans l'industrie du lait n'avaient guère été couronnés de succès, c'est pour-